

# Recrutements 2021 :

## Respect des équilibres et transparence !

Alors que la DRH-MD annonce par voie de presse (HR Magazine du 1<sup>er</sup> décembre 2020) le recrutement de 5 000 personnels civils, nous ne connaissons toujours pas le plan de recrutement global des personnels civils pour 2021 au ministère des Armées. Plusieurs informations glanées ici ou là démontrent s'il était besoin le changement de politique engagée depuis plusieurs années à la fonction publique et dont on voit les effets dans notre ministère.

Alors que depuis la promulgation de la LPM, le ministère des Armées recrute plus de 4 500 personnels civils par an, on constate que plus de 1 300 postes sont ouverts au recrutement d'agents contractuels et 745 au titre de l'article L 4139-2, soit plus de 2 000 postes au total.

**Force Ouvrière FO** a toujours été favorable au reclassement des personnels militaires au titre de l'article L 4139-2 qui permet de contribuer à l'effort de reconversion des personnels militaires et constitue un facteur de complémentarité entre les agents civils et les militaires de notre ministère.

En revanche, **FO** constate un déséquilibre croissant entre les recrutements d'agents sous contrat et les modes de recrutements auxquels **Force Ouvrière** reste attachée, à savoir les recrutements sur concours et examens professionnels.

Pour **FO**, les concours et examens professionnels sont et restent gages d'égalité de droit des citoyens en matière d'accès aux emplois dans la fonction publique.

Cette évolution dans les modes de recrutement est significative d'une politique en vigueur depuis plusieurs années et mise en œuvre par différents gouvernements et

qui vise à remplacer le statut général des fonctionnaires par le contrat.

**Force Ouvrière** revendique la plus totale transparence dans les plans et les modes de recrutement au ministère des Armées, ainsi qu'une véritable politique de recrutement qui vise à renforcer l'organisation des concours et à améliorer l'attractivité des postes offerts.

**FO** soutient le concours national à affectation locale proposé par la fonction publique qui permet d'améliorer le recrutement de fonctionnaires de l'ordre technique et revendique une politique volontariste afin de permettre aux agents de préparer par la voie interne les concours pour construire des parcours professionnels indispensables au déroulement de leur carrière et au bénéfice de l'institution.

**FO** promeut le recrutement par essai des ouvriers de l'Etat qui permet de valoriser des compétences et de promouvoir une politique de l'apprentissage. Par ailleurs, **FO** entend les propositions de la ministre de la transformation et de la fonction publiques qui envisage de faciliter l'accès à la fonction publique à la suite d'un stage ou d'un apprentissage. (Acteurs publics du 19/03/2021)

**Force Ouvrière défend les intérêts matériels et moraux des agents quel que soit leur mode de recrutement, mais reste viscéralement attachée aux principes fondateurs d'une fonction publique garante de son indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et de l'égalité de droit des citoyens. Ça passe avant tout par la défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers, a fortiori dans un ministère régalien.**

Paris, le 25 mars 2021

COMMUNIQUE

